

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-AC43

présenté par

Mme Buffet, Mme Faucillon, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrègne, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 78**Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'aide à la recherche du premier emploi (ARPE) a bénéficié en 2017 à 25 800 étudiants et étudiantes boursiers et à 2 000 apprentis. Cette disposition avait été prise lors du quinquennat précédent suite aux mobilisations étudiantes concomitante à la première loi travail.

Cette aide comporte trois volets : versement de la bourse sur critères sociaux de quatre mois pour les étudiants en enseignement supérieurs qui en sont bénéficiaires, versement de 200 euros mensuels pendant quatre mois pour les diplômés de l'enseignement scolaire à finalité professionnelle (CAP, bac professionnel, bac technologique) ayant peu de ressources et versement de 300 euros pendant quatre mois pour les diplômés de l'enseignement supérieur par l'apprentissage ayant peu de ressources.

Si ce dispositif ne nous a jamais paru à la hauteur des enjeux liés à la précarité des jeunes, il avait néanmoins le mérite d'apporter une aide substantielle aux récents diplômés aux ressources limitées, permettant de faciliter la transition vers l'arrivée sur le marché du travail. Cet amendement est d'ailleurs l'opportunité pour nous de réaffirmer notre proposition d'allocation d'autonomie pour les jeunes, permettant à chacune et chacun d'effectuer ses études et ses projets dans de bonnes conditions et d'accompagner de manière optimum l'entrée dans la vie active.